

## Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 7 août 2008

L'an deux mil huit, le sept août à dix sept heures trente,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes AURIOL Violette, LAFONT Ginette et MAZEL Marcelle.

Ms, BOLLE Pierre, CREMER Pascal et MENDRAS Bruno.

Absents excusés :

Mme VERDIER Nicole pouvoir à JULIEN Edmond.

Mme BONZON Annelise pouvoir à MENDRAS Bruno.

M DEJEAN Christian et M MOURGUES David.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme MAZEL Marcelle

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du quinze juillet deux mil huit.

- Madame Ginette LAFONT, secrétaire de séance lors du dernier conseil, indique qu'elle a été choquée de découvrir sur le compte rendu, qu'elle a rédigé, les modifications à propos de l'aide financière pour l'atelier, ce qui n'a pas été indiqué comme cela lors du dernier conseil. Elle fait part qu'elle aurait souhaité que le maire la contacte directement en tant que secrétaire de séance. De ce fait elle s'abstient pour ce compte rendu.

- Monsieur Pascal CREMER, concernant l'intervention de Violette AURIOL sur la commission culture de la communauté de communes, fait part que se ne sont pas « *les dissensions entre les communes* » qui n'ont pas permis « *la présentation des associations* » lors de cette commission.

Le compte rendu est adopté à 8 voix pour et 1 abstention (G.LAFONT) par les conseillers présents lors de ce conseil qui signent le registre.

Le Maire reprend les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, et précise les suites qui leur sont données.

### Ordre du jour :

- 1°/Choix entreprises mur d'entrée nouvelle route,
- 2°/Choix entreprises éclairage extérieur chapelle,
- 3°/Choix entreprises construction atelier,
- 4°/Choix architecte pour l'aménagement intérieur de la chapelle,
- 5°/ Questions diverses

### 1°/Choix entreprises mur d'entrée nouvelle route

Monsieur le maire rappelle que le lancement de la consultation pour la construction de murs au carrefour RD 153/Voirie Rurale a été décidé par le conseil municipal en date du 16 mai dernier. L'avis d'appel public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 28 juin, la clôture des offres était fixée au 10 juillet avant 17h00.

Monsieur le maire fait part que la commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le vendredi 11 juillet à 11h00 afin de procéder à l'ouverture des plis reçus en mairie.

Le résultat des offres, établi par M OSWALD, DDE, maître d'œuvre de cette opération, est comme suit :

BRUN : 5 756.00 € HT  
CAUSSE : 9 512.00 € HT  
CTP : 7 415.00 € HT  
CROS : 7 527.50 € HT  
YVANEZ : 8 540.00 € HT  
CERRET : 6 687.00 € HT  
HEBRARD : 9 827.70 € HT  
ARTI'SUD : 10 399.40 € HT

Monsieur le maire rappelle que les travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % environ dans le cadre des répartitions des recettes des amendes de police.

Monsieur le maire propose au conseil municipal, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2008, de retenir l'entreprise BRUN pour un montant de 5 756.00 € HT pour la construction du mur au carrefour RD 153 et de la nouvelle route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de retenir, l'entreprise BRUN pour un montant de 5 756.00 € HT pour la construction de murs au carrefour RD 153/VC.

### **2°/ Choix entreprises éclairage extérieur chapelle**

Monsieur le maire rappelle que le lancement de la consultation pour les travaux d'éclairage à l'extérieur de la chapelle a été décidé par le conseil municipal en date du 27 juin dernier. Six entreprises ont été contactées par courriers envoyés le 17 juillet et l'avis public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 26 juillet. La clôture des offres était fixée au jeudi 31 juillet avant 12h00.

Monsieur le maire fait part que la commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le vendredi 1<sup>er</sup> août à 16h00 afin de procéder à l'ouverture des trois plis reçus en mairie.

Le résultat des offres est comme suit

VETSEL : 9 103.07 € HT  
MARTINEZ : 11 061.66 € HT  
VALETTE : 13 995.00 € HT

Monsieur le maire propose, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2008, au conseil municipal de retenir l'entreprise VETSEL pour un montant de 9 103.07 € HT pour les travaux d'électricité concernant l'éclairage extérieur de la chapelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de retenir, l'entreprise VETSEL pour un montant de 9 103.07 € HT pour les travaux d'électricité concernant l'éclairage extérieur de la chapelle.

### **3°/Choix entreprises construction atelier :**

Monsieur le maire rappelle que suite à l'ouverture des plis du 07 juillet dernier, le conseil municipal dans sa séance du 15 juillet à délibérer pour relancer un marché à procédure adaptée, considérant les lots 1, 2 et 4 infructueux. L'avis d'appel public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 18 juillet, la clôture des offres était fixée au 31 juillet avant 12h00.

Monsieur le maire fait part que la commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le vendredi 1<sup>er</sup> août à 16h00 afin de procéder à l'ouverture des plis reçus en mairie. L'analyse des offres effectuée par l'architecte, Monsieur LAUNE, est comme suit :

### **LOT 1 : Gros œuvre maçonnerie couverture**

7 offres sont parvenues en mairie

CERRET :	30 967.39 € HT (variante parement + 4 125.00 €)
MAGNY	22 612.37 € HT (variante parement + 2 417.25 €)
VALMALLE	23 185.16 € HT (variante parement + 1 737.45 €)
GRACI CARMELO	49 106.50 € HT (variante parement + 5 453.25 €)
Sarl SUD CEVENNES	39 771.02 € HT (variante parement + 3 630.00 €)
CAUSSE	28 570.34 € HT (variante parement + 3 300 €)
ECO BAT BOIS	Pas de pièces administratives – Non conforme.

Après en avoir délibéré et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise VALMALLE pour un montant de 24 922.61 € HT pour la réalisation du Lot 1, inclus la variante du parement en pierre 1 737.45 € HT.

### **LOT 2 Charpente bois**

2 offres sont parvenues en mairie

BOIECO :	21 925.62 € HT	Option isolation	+ 3 072.00 €
		Option abaissement du bât.	-2 106.00 €

*Offre déclarée non conforme (appuis de baies non chiffrés)*

GEMBOIS :	27 800.00 € HT	Option isolation	+ 3 000.00 €
		Option abaissement du bât.	-2 230.00 €

Après en avoir délibéré et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, Vu que l'offre de l'entreprise la moins disante est non conforme, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise GEMBOIS pour un montant total de 28 570.00 € HT, inclus l'option d'isolation + 3 000.00 € et l'option d'abaissement du bâtiment soit – 2 230.00 €, pour la réalisation du Lot 2.

### **LOT 4 Menuiserie Int. Et Ext.**

4 offres sont parvenues

AUBANEL :	9 248.00 € HT
Sarl LES MENUISERIES	7 434.12 € HT
DELEUZE LAPIERRE	5 989.00 € HT
GEMBOIS	7 618.00 € HT

Après en avoir délibéré et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise DELEUZE LAPIERRE pour un montant de 5 989.00 € HT pour la réalisation du Lot 4.

Monsieur le maire rappelle les entreprises retenues lors du conseil municipal du 15 juillet dernier pour la réalisation des travaux de construction de l'atelier pour les lots 3.5.6 et 7.

### **LOT 3 : Cloisonnement**

MAGNY pour un montant de 1 376.00 € HT

### **LOT 5 : Electricité**

MARTINEZ pour un montant de 3 287.00 euros HT

### **LOT 6 : Plomberie, sanitaire**

GEOFFRAY pour un montant de 2 963.00 euros HT

### **LOT 7 : Peinture**

JAFFIOL pour un montant de 1 723.45 euros HT

Monsieur le maire indique que le coût prévisionnel du projet de construction s'élève à 68 831.06 € HT.

#### **4°/Choix architecte pour l'aménagement intérieur de la chapelle**

Monsieur le maire rappelle que le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement intérieur de la chapelle a été décidé par le conseil municipal en date du 27 juin dernier.

Trois architectes du patrimoine ont été contactés par courriers envoyés le 22 juillet et l'avis public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 26 juillet. La clôture des offres était fixée au lundi 04 août avant 12h00.

Monsieur le maire fait part, que Monsieur FIORE s'est excusé de ne pouvoir répondre à l'offre. Le résultat de la consultation est comme suit :

Mme D'ARTIGUES Nathalie, qui propose un taux à 10 % du montant du marché HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de retenir Madame D'ARTIGUES Nathalie pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement intérieur de la chapelle, pour un taux à 10% du montant du marché HT.

#### **5°/ Questions diverses**

##### **Chéneaux chapelle :**

Monsieur le maire fait part que suite aux travaux des façades de la chapelle en cours de réalisation par l'entreprise SODEC, dans le cadre du programme de réfection des façades et des murs d'enceintes, des chéneaux ont été mis en place par l'entreprise ROMEUF.

Monsieur le maire indique, qu'il conviendrait, sur les conseils de l'architecte,

Mme D'ARTIGUES Nathalie, de poursuivre la pose de chéneaux sur la chapelle en même temps que les travaux des façades.

Monsieur le maire informe que le coût des travaux est de 1 475 € HT

Le conseil municipal, a 6 Voix Pour et 1 Abstention (G.LAFONT), DECIDE, de poursuivre la mise en place des chéneaux sur la chapelle, avec l'entreprise ROMEUF pour un montant de 1 475 € HT.

Madame Ginette LAFONT indique qu'elle s'est abstenue pour la mise en place des chéneaux, considérant que ce n'est pas esthétique et que cela n'empêchera pas le problème d'humidité dans la chapelle.

Monsieur Bruno MENDRAS propose, dans le cadre des travaux de l'éclairage extérieur de la chapelle, de profiter des tranchées pour drainer l'eau des chéneaux pour éviter l'humidité.

Monsieur Pascal CREMER indique qu'il faut d'abord savoir quel est le positionnement des tranchées par rapport à la chapelle.

##### **Aménagement place de la mairie :**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet de réalisation de deux pots et d'un banc en béton reconstitué, dans le style et couleur du dallage de la place, dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la place de la mairie.

L'entreprise Forge et Bastide à Anduze propose pour cette réalisation un devis d'un montant de 2 010 € HT.

Le conseil municipal, ne souhaite pas, pour le moment, donné suite à ce projet.

##### **Assainissement autonome**

Suite à la réalisation du diagnostic des assainissements autonomes, Monsieur le maire fait part que le SPANC de la communauté de communes a envoyé un questionnaire aux administrés, dont leur assainissement n'est pas conforme. Il concerne la rénovation et la possibilité d'aide financière de l'assainissement. Ce questionnaire est à retourner impérativement à la communauté de communes afin qu'un financement puisse être demandé.

Les personnes qui n'auront pas répondu ne pourront pas bénéficier par la suite d'aide. Monsieur le maire, fait part que Monsieur DEJEAN Christian, délégué au SPANC, regrette son absence de ce soir, pour donner de plus amples renseignements. Monsieur le maire indique aux conseillers que toutes personnes intéressées pour obtenir de plus amples informations peut prendre contact avec Monsieur DEJEAN ou Monsieur le maire.

**Commission bulletin :**

Madame Violette AURIOL fait part aux conseillers qu'ils peuvent faire passer leurs articles pour la prochaine commission bulletin du 19 août prochain.

**Rétroprojecteur :**

Monsieur Bruno MENDRAS informe le conseil municipal qu'il fait don à la commune d'un rétroprojecteur.

**Topoguide du val de la Salendrinque :**

Monsieur Bruno MENDRAS souhaite avoir des informations sur l'évolution du projet, et en particulier sur le petit pont de St Jean du Gard.

Monsieur le maire indique que Nathalie LALANDE est venue en mairie afin de faire le point sur le dossier. Le problème du passage du petit pont est en cours d'étude, Madame Ginette LAFONT indique que le club cévenol a été informé et suit ce dossier. Monsieur le maire propose de désigner un délégué pour ce dossier auprès du Pays d'Accueil.

Monsieur Bruno MENDRAS est désigné, à l'unanimité, délégué au Pays d'Accueil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	M CREMER, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M BOLLE, Conseiller
Mme BONZON, Conseillère <i>Absente excusée</i> <i>Pouvoir à B.MENDRAS</i>	M DEJEAN, Conseiller <i>Absent excusé</i>	Mme LAFONT, Conseillère.	Mme MAZEL, Conseillère.
M MENDRAS, Conseiller.	M MOURGUES, Conseiller <i>Absent excusé</i>	Mme VERDIER, Conseillère <i>Absente excusée</i> <i>Pouvoir à E.JULIEN</i>	